



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEMENAGEMENT

Toute demande d'occupation du domaine public doit nous être formulée au minimum 2 semaines avant toute utilisation de la voie publique.

Ce document est uniquement une demande d'autorisation, un acte administratif vous sera envoyé si cette demande est validée. L'affichage des arrêtés devra être faite au minimum sept jours avant le début de l'utilisation de l'emplacement. La pose est à la charge de l'entreprise exécutante ou du pétitionnaire.

PARTICULIER :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

ENTREPRISE :

Adresse :

Téléphone : Email :

Représentée par :

OBJET DE LA DEMANDE : déménagement emménagement

ADRESSE DE LA RESERVATION DE STATIONNEMENT :

.....

DATES D'INTERVENTION ENVISAGEES :

Du/...../..... au/...../..... de heures à heures

VEHICULE(S) UTILISE(S) :

Type : N° immatriculation :

Type : N° immatriculation :

DEMANDES PARTICULIERES (soumises à redevances) :

Monte meuble : oui non

Autres demandes :

Services Techniques de Romainville – Direction de la voirie, des Infrastructures
13-15 rue Carnot 93230 Romainville
Tél. 01 49 20 93 55 Email : voirie@ville-romainville.fr